

sonatel

guide du fractionnement  
de l'action Sonatel

octobre 2012

A person wearing a blue dress is kneeling on a sandy beach, writing the word "orange" in the sand. The word is written in a cursive, hand-drawn style. The person is positioned to the right of the word, and their shadow is cast on the sand. The background shows the ocean and a white structure, possibly a building or a sign, under a bright sky.

orange™

### a) qu'est-ce que le fractionnement?

- Le fractionnement d'actions ou division d'actions est une opération qui consiste à:
  - ✓ émettre un certain nombre de nouvelles actions en remplacement des anciennes actions en circulation.
- Le fractionnement:
  - ✓ multiplie le nombre d'actions en circulation d'une société mais sans modification de la valeur des capitaux propres, ni de la valeur du capital social,
  - ✓ favorise la liquidité de l'action en rendant plus abordable à l'actionnaire l'achat des nouvelles actions en circulation,
  - ✓ n'aura pas d'impact sur la valeur du patrimoine de l'actionnaire: il divise la valeur nominale et le cours de l'action par un nombre défini et augmente le nombre d'actions détenu par chaque actionnaire par ce même nombre,
  - ✓ ne change pas le pourcentage de détention dans le capital de la société.

### b) qu'est ce qui justifie ce fractionnement?

- Le cours ou valeur marchande de l'action Sonatel à la bourse a connu une forte hausse ces dernières années pour atteindre un niveau très élevé qui n'est pas à la portée de beaucoup d'investisseurs.
- Le fractionnement pourra rendre plus abordable le cours de l'action, élargir la base d'actionnaires de Sonatel aux petits et moyens investisseurs et favoriser davantage les échanges de titres, ce qui devrait entraîner a priori une meilleure valorisation du titre.
- Cette opération aura 2 objectifs principaux:
  - ✓ améliorer la liquidité de l'action Sonatel → par un fractionnement de 1 à 10; un cours de 11.500 Fcfa s'échangerait plus facilement qu'un cours de 115.000 Fcfa,
  - ✓ rendre l'action plus accessible à toute personne désirant investir.

### c) quel sera l'effet du fractionnement sur le nombre d'actions de Sonatel?

Dans le cas d'un fractionnement de l'action sous un rapport de 1 à 10, le nombre total d'actions de la société passerait de 10 millions à 100 millions. Chaque actionnaire recevra 10 nouvelles actions pour chaque action actuellement détenue.

### d) quel sera l'effet du fractionnement sur le cours de l'action?

Le cours de l'action est le prix auquel l'actionnaire fait une transaction sur l'action pour les sociétés cotées en bourse comme Sonatel. Dans le cas d'un fractionnement de 1 à 10, le cours de l'action au jour du fractionnement sera divisé par 10. Si le cours avant fractionnement était de 115 000 Fcfa, il passerait à 11 500 Fcfa avec pour chaque actionnaire 10 fois plus d'actions. Par conséquent, la valeur totale du portefeuille d'actions détenu par chaque actionnaire reste la même.

### e) quel sera l'effet du fractionnement sur le capital social et sur la valeur nominale de l'action?

Le capital social resterait toujours à 50 milliards de Fcfa. En revanche, la valeur nominale de l'action passerait de 5 000 Fcfa à 500 Fcfa avec 10 fois plus d'actions pour chaque actionnaire. La valeur nominale ou valeur faciale est la valeur de l'action, elle résulte de la division du capital de la société par le nombre d'actions émises.

f) quel sera l'effet du fractionnement sur le dividende?

Du fait de la multiplication du nombre d'actions par 10, le premier dividende à recevoir après le fractionnement sera divisé par 10. Toutefois, chaque actionnaire ayant 10 fois plus d'actions, le montant total du dividende à recevoir reste inchangé. Le dividende de référence à considérer pour toute comparaison est le dernier dividende avant fractionnement divisé par 10.

g) quel est l'intérêt du fractionnement pour l'actionnaire actuel de Sonatel?

L'intérêt pour l'actionnaire actuel serait un titre plus accessible et plus abordable à plus d'investisseurs, des échanges plus fréquents avec a priori comme effets, plus de liquidité pour le titre et un potentiel de croissance du cours de l'action plus important.

h) quelles sont les étapes du fractionnement?

La décision de fractionnement sera prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (AGE), seule habilitée à modifier les statuts de la société. Le fractionnement entraîne en effet la modification des statuts de la Sonatel.

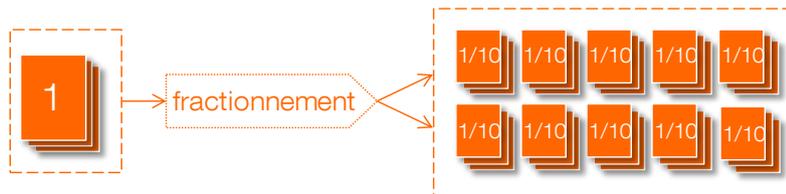
Cette assemblée aura lieu le 31 octobre 2012. A partir de cette date:

- la décision ainsi prise fera l'objet d'un procès-verbal transmis au Crepmf (Conseil Régional de l'Épargne Public et des Marchés Financiers) au plus tard 15 jours après l'AGE,
- la publication au Bulletin Officiel de Cotation (BOC) de la Brvm d'un communiqué informant le public du fractionnement du titre Sonatel et des modalités pratiques de l'opération sera faite au plus tard 16 jours après l'AGE,
- la dernière cotation de l'action avant fractionnement se fera au plus tard 30 jours après :
  - ✓ l'émission de l'avis de détermination de la valeur du cours de référence,
  - ✓ l'ajustement des positions des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) conformément aux nouvelles quantités,
- la première cotation de l'action Sonatel ainsi fractionnée interviendra le jour ouvré suivant.

i) quand l'actionnaire peut-il considérer ses actions comme fractionnées?

Le fractionnement devrait prendre effet à compter du 23 novembre 2012.

j) simulation d'un fractionnement du cours de l'action: rapport de 10 nouvelles pour une ancienne (1/10)



ancien portefeuille: 1 action  
valeur: 115.000 Fcfa

nouveau portefeuille: 10 actions de  
11.500 Fcfa  
valeur: 115.000 Fcfa

- nombre d'actions multiplié par 10
- cours unitaire du titre divisé par 10
- valeur nominale du titre divisée par 10
- dividende unitaire divisé par 10
- valeur d'ensemble du portefeuille inchangée
- autres droits de vote et autres droits liés à la qualité d'actionnaire inchangés

## tableau récapitulatif des équivalences (ex: cours avant fractionnement à 115 000 Fcfa)

|   | avant fractionnement | après fractionnement |
|---|----------------------|----------------------|
| nombre d'actions détenues par l'actionnaire                 | 1 action             | 10 actions           |
| cours de l'action   | 115 000 Fcfa         | 11 500 Fcfa          |
| valeur nominale de l'action                                 | 5 000 Fcfa           | 500 Fcfa             |
| dividende net par action                                    | 13 050 Fcfa          | 1 305 Fcfa           |
| rendement du dividende                                      | 11.34%               | inchangé             |
| valeur du portefeuille de                                   | -                    | inchangée            |
| droits de vote  | -                    | inchangés            |
| capitalisation boursière Sonatel                            | 1 150 Mds Fcfa       | inchangée            |
| nombre de titres Sonatel                                    | 10 000 000           | 100 000 000          |
| total de l'actif, du passif et des capitaux propres Sonatel | -                    | inchangé             |

### k) que doit faire l'actionnaire ?

- la Sonatel s'assurera de la mise à jour du livre de ses actionnaires.
- Toutefois, l'actionnaire pourra s'assurer auprès de sa Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) que le décompte de ses actions est bien exact et se tenir au courant après l'opération de fractionnement du nouveau nombre de ses actions.
- Sonatel ouvrira ses portes du 16 au 30 octobre 2012, pour ses Journées d'Informations pour les Actionnaires de manière à fournir tout document ou information dont pourrait avoir besoin l'actionnaire.

### l) comment sont gérés les actions et les dividendes?

- l'intéressé qui souhaite devenir actionnaire peut s'informer ou acquérir des actions Sonatel auprès d'un intermédiaire financier (sa propre banque ou une société de gestion et d'intermédiation-**SGI**) qu'il aura choisi,
- les titres seront déposés auprès de cet intermédiaire; ce dernier se chargera d'exécuter les ordres de bourse (achat, vente etc.) et d'accuser réception des dividendes versés par Sonatel,
- l'actionnaire peut se rapprocher de sa SGI où sont domiciliées ses actions pour toute information concernant la gestion de celles-ci,
- Sonatel étant l'émetteur des actions ne peut intervenir en tant qu'intermédiaire financier dans la gestion des actions du public. Ce qui veut dire qu'elle ne peut acheter ou détenir des actions pour le public ou payer directement des dividendes.

pour toute information complémentaire sur le titre ou le fractionnement Sonatel:

numéro: 800 800 400 ou mail: [relation.investisseurs@orange-sonatel.com](mailto:relation.investisseurs@orange-sonatel.com)

